



ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
ΓΑΛΛΙΚΗ ΣΧΟΛΗ ΑΘΗΝΩΝ

DECISION n°2-2020
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADMISSION DES MEMBRES SCIENTIFIQUES
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2020-2021

LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

Vu le décret n°2011-164 du 10 février 2011 modifié relatif aux Écoles françaises à l'étranger, en particulier son article 21 ;

Vu le règlement intérieur de l'École française d'Athènes, en particulier son article 9 ;

Vu l'avis de la Présidente du conseil scientifique de l'École française d'Athènes ;

DECIDE

Article unique

La commission d'admission des membres scientifiques de l'École française d'Athènes pour l'année académique 2020-2021 est composée de :

- Monsieur Anastassios Anastasiadis
- Monsieur Olivier Deslondes
- Monsieur Olivier Delouis
- Madame Cecilia D'Ercole
- Madame Sabine Fourier
- Madame Maria Georgopoulou
- Monsieur Gilles Grivaud
- Madame Amélie Perrier
- Monsieur Olivier Picard
- Monsieur Georgios Tolia
- Madame Hélène Würmsler

À Athènes, le 14/02/2020



La Directrice

Veronique CHANKOWSKI